



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 FEVRIER 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 22 février à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Approbation des conventions relative avec l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

La commune de KILSTETT a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 18 mai 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve la convention relative à l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme avec l'ATIP

Prend acte du montant de la contribution 2016 fixée par le comité syndical de l'ATIP afférente à cette mission à savoir 2€ par habitant et par an.

Approuve la convention correspondant à la mission relative à la tenue des diverses listes électorales avec l'ATIP

Prend acte du montant de la contribution 2016 relative à cette mission à savoir :

	Contribution complémentaire par électeur
Tenue de la liste électorale	
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition comprise	0,38 €
saisie par le membre (via le portail e-services) / édition NON comprise	0,34 €

2/ Remplacement temporaire d'agents communaux en congés de maladie

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- **exercice des fonctions à temps partiel,**
- **congé annuel,**
- **congé de maladie, de grave ou de longue maladie,**
- **congé de longue durée,**
- **congé de maternité ou pour adoption,**
- **congé parental ou congé de présence parentale,**

- congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible

3/Vente d'un chêne dans la Zone d'activités au prix de 25 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide de fixer forfaitairement le prix de vente du lot bois à 25 €.

4/Etat d'avancement : Travaux rue du Ried, aménagement de la Gare

Rue du Ried: en raison des fortes pluies, les travaux prévus n'ont pas pu avoir lieu. L'autorisation a été enfin donnée par la SNCF pour pouvoir passer le tuyau d'eau et d'assainissement sous la voie ferrée. Il y aura une inspection préalable avec la SNCF pour la sécurité du chantier

Aménagement de la Gare: le permis de construire a été déposé par la SNCF. Les travaux devraient débuter avant l'été.il faudra aussi régulariser des parcelles privées qui sont dans la voirie du chemin de fer.

5/Nettoyage de printemps du 19 mars

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 19 mars. Le rendez-vous est fixé à 9h30 au club house. Les habitants de la commune sont également sollicités pour participer à cette opération.

6/ Droit de préemption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 6 cessions immobilières.



Le Maire

Gabriel MULLER